



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2009

RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS AUX POINTS
D'ARRÊTS DE LA NAVETTE DU CENTRE VILLE
- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 20 mai 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Nicole IZORE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER -

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS AUX POINTS D'ARRÊTS DE LA NAVETTE DU CENTRE VILLE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Dans la continuité du processus entamé en faveur des piétons durant les samedis de juillet et août 2008, la fermeture de la circulation automobile dans une partie du centre ville (rues Ricard et Victor Hugo) va se poursuivre dans une perspective de piétonisation définitive de ces voies. La diminution de la présence de l'automobile dans le centre ville niortais répond à une nécessité de maîtrise des risques environnementaux liés à l'usage de la voiture en ville (pollution, insécurité routière, nuisances sonores,...) mais également, participe à la réattribution des espaces publics aux modes de déplacements doux (vélos, piétons) et en filigrane, au renforcement de l'attractivité des commerces et des lieux de loisirs.

Pour autant, la Communauté d'Agglomération de Niort assurera un service de transport urbain à l'intérieur du futur périmètre piétonnier par la mise en place d'une navette gratuite, à cadence élevée, qui desservira plusieurs arrêts (Hôtel de Ville, Les Halles, La Brèche, Biscara...). Il est en effet nécessaire de maintenir, voire de faciliter la mobilité des usagers dans ce secteur. Aussi, afin de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des aménagements spécifiques doivent être réalisés aux différents points d'arrêt, conformément à la réglementation en vigueur (loi Handicap de 2005).

Pour cela, il est entendu que la ville de Niort sera maître d'ouvrage de cette opération réalisée dans l'intérêt du Service des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Niort. Le coût des études et travaux, estimé à 27 600 €, donnera lieu à une participation financière de la CAN sous forme de fonds de concours ainsi que le prévoit le VI de l'article L.5216-5 du CGCT. La convention annexée acte les modalités de réalisation de ces aménagements et de versement du fonds de concours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de confier la maîtrise d'œuvre des aménagements des arrêts de la navette centre ville aux services compétents de la ville de Niort ;
- approuver la convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort et autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE